



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E143127 VALABLE JUSQU'AU 17/11/2021



ÉDITÉ LE 01/12/2020

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/01/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC 808 870 778 00012

Siren : 808 870 778 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0072184

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 128481034

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 128481034

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/11/2020

Raison sociale : AB PLOMBERIE

55 ROUTE DE NAUTET  
NAUTET SUD  
33210 SAUTERNES

Téléphone : 05 57 31 04 96

Fax :

Portable : 06 24 51 20 97

Responsabilité légale :

BARRAFITE TIMOTHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : ab.plomberie@outlook.fr

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 328 036

Tranche de classification : CA2

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	18/11/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 9  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.